

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaignutleblanc@gmail.com
Site : montaignut-le-blanc.fr



Procès-verbal de la réunion du
Conseil municipal de Montaignut-le-Blanc
du mardi 17 octobre 2023

Présents : Jérémie Jacquart, Christelle Monier, Maurice Levet, Karine Chambeaud, Philippe Mougel, Julien Guillaume, Michel Sauvadet, Marilyne Namyst, Marie-Pierre Amouroux, Karine Bourdé présente en visioconférence.

Présente en visioconférence : Karine Bourdé (qui donne pouvoir à Philippe Mougel)

Autre pouvoir : Fabienne Beauger à Julien Guillaume

Absent : Laurent Retailleau

Secrétaire de séance : Philippe Mougel

Ouverture de la séance à 20 h 20

Avant-projet de la traversée de bourg de Montaignut

Le Maire présente l'avant-projet de la future traversée de bourg présenté il y a une semaine par les services du Conseil Départemental en présence de l'architecte des Bâtiments de France et de l'architecte du CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement), après de multiples réunions avec la mairie. Le projet porte sur 260 mètres de voirie, de l'ancienne charcuterie au croisement principal avec la route de Reignat. Il prévoit de rétrécir la voie à 5,80 mètres pour ralentir les véhicules et permettre l'élargissement des trottoirs et l'ajout de végétaux. Les deux carrefours, celui avec la route de Reignat et celui avec l'entrée du parking, seront davantage végétalisés par souci d'embellissement mais aussi pour marquer des zones de transition et donc inciter à ralentir. La plantation d'arbres à l'entrée du parking permettra de dissimuler en partie la masse des voitures. La largeur de l'un des deux trottoirs sera au minimum d'1m40 pour permettre la circulation des fauteuils roulants.

Face à l'entrée du parking, le trottoir dessinera une courbe pour casser la grande ligne droite et inciter à ralentir.

Malgré les travaux projetés, le trottoir reste très étroit en deux endroits : juste après le salon de coiffure et au niveau de l'ancienne boucherie. Le Maire rappelle que la commune négocie la destruction de la façade de l'ancienne boucherie pour la reconstruire en retrait de 80 cm et supprimer ainsi ce « point dur » très central. Mais cette opération aura un surcoût important.

Cette 1^{ère} tranche coûtera 767 000 euros HT dont 277 000 euros HT pour la Commune, 256 000 euros HT pour le Département et 233 000 HT euros pour Agglo Pays d'Issoire, qui fera tous les réseaux à cette occasion.

Le Maire explique que le subventionnement de la part communale est déjà acquis à hauteur de 80%, le maximum légal : 40% du Département et 37% de la subvention régionale pour les Petites cités de caractère, les 3% restants pouvant être pris sur le Fonds de concours d'API. Le projet final sera défini d'ici la fin de l'année pour être ensuite soumis au vote du Conseil Départemental. Si la réalisation du projet est votée, elle aura lieu probablement à l'automne 2024 et impliquera des déviations hors Montaigut, la route principale étant complètement barrée pendant une partie des travaux.

La Commune a aussi demandé l'étude dès maintenant d'une 2^e tranche de travaux à l'est, avec la réfection des trottoirs sur 420 mètres supplémentaires jusqu'au carrefour de Saint-Julien. Cette 2^e tranche est estimée à 305 000 euros HT et ne serait pas réalisée avant 2027 pour pouvoir disposer à nouveau de la subvention départementale de 40%. Le Maire a demandé au Département d'ajouter dans cette deuxième tranche la création de trottoirs à la sortie Ouest de Montaigut, plusieurs habitants les réclamant.

Le Maire propose de présenter rapidement le projet en réunion publique, tant qu'il reste modifiable, et de faire également un point sur le projet de nouvelle école et la situation du bar-hôtel, deux autres sujets importants pour les habitants. Le Conseil municipal approuve le projet de réunion publique et retient la date du vendredi 10 novembre 2023 à 20 h 30 en salle des fêtes.

Bilan du 3^e marché de potiers

La fréquentation du samedi 23 septembre en raison de la météo a été moyenne, celle du dimanche a été très bonne. La navette a bien fonctionné pour palier l'absence de parking. Grâce à un souci d'économies pour cette troisième édition, et d'une subvention départementale DALD portée de 400 à 700 euros par l'intervention

d'Elisabeth Crozet, le reste à charge des dépenses pour la commune n'est que de 1 415 euros. Le Maire propose de reconduire le marché en 2024 mais en retardant sa tenue d'une semaine, samedi 28 et dimanche 29 septembre, pour ne plus être en concurrence comme cette année avec bien d'autres événements. Une délibération est prise pour accepter à l'unanimité un don de Mons Acutus de 699,15 euros correspondant au bénéfice réalisé de la buvette dont l'association gère la caisse.

Nouveau prestataire et nouveau tarif de la cantine scolaire

Le Maire rappelle qu'en accord avec les délégués de parents d'élèves, le CAPPA de Saint-Sandoux sera le nouveau prestataire de la cantine de l'école à partir du 1^{er} novembre 2023. Le prestataire propose un tarif de 4,05 euros/repas (dont 10 centimes pour le pain). Le Maire propose de commander les repas sans pain pour se fournir par ailleurs chez la boulangerie Le P'tit Mitron de Chidrac qui resterait ainsi le prestataire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le tarif de base demandé aux familles d'un montant de 4,05 euros/repas.

Treize familles n'ont pas répondu pour le quotient familial. A date, nous avons vingt-neuf enfants en tranche 1, trente en tranche 2 et dix-neuf en tranche 3. Les tarifs des tranches seront donc de 1 euro/4,05 euros/4,75 euros et de 1 euro/4,80 euros/4,85 euros pour les extérieurs.

Subvention pour le spectacle de Noël de l'école

Le Maire explique que 700 euros manquent au bouclage du financement du spectacle scolaire de fin d'année. La directrice d'école a sollicité une subvention communale de 600 euros comme l'an passé, les 100 euros restants pouvant être assumés par la coopérative scolaire. Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter sa subvention à 700 euros pour couvrir l'ensemble de la somme manquante.

Subvention voyage scolaire

Un voyage scolaire sera organisé en mars 2024 sur trois jours pour visiter les Châteaux de la Loire pour un montant de 10 457, 92 euros pour 44 élèves. Le Maire propose de reconduire une subvention de 50 euros par élève, comme lors du dernier voyage scolaire. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 50 euros par élève, soit 2200 euros.

Demande de subventions d'associations

Le Maire explique que deux nouvelles associations sollicitent la subvention communale annuelle de 250 euros : le club de randonnée du Pays de Montaigut-le-Blanc et la société de chasse de Montaigut. Toutes deux ont fourni leurs statuts et leur dernier bilan financier que le Maire communique à l'assemblée. Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote l'attribution de la subvention pour le club de

randonnée à l'unanimité et pour le la société de chasse à l'unanimité moins une abstention (Maurice Levet).

Propositions d'achat de parcelle communale à Montaigut le Haut

La SCI Les Hors sollicite l'acquisition de la bande de terrain située devant l'entrée de son garage au 3 rue du Couvanier, devant la parcelle 673. Le Maire explique que le mur de soutien de cet espace communal se bombe de plus en plus. Après avoir délibéré, le Conseil municipal considère cet espace comme un délaissé communal et accepte à l'unanimité la création d'une parcelle cadastrale ensuite vendue à la SCI Les Hors au tarif habituel de 30 euros le mètre carré, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Madame Béatrice DAUZAT a acquis la maison du 13 route d'Olloix et constaté que le terrain compris de longue date entre le portillon et le portail de cette maison est toujours communal. Elle propose de régulariser la situation en l'acquérant. Le Maire a demandé au préalable l'accord du seul voisin concerné, Monsieur Alain Vert, qui l'a donné par écrit. Après avoir délibéré, le Conseil municipal considère cet espace comme un délaissé communal et accepte à l'unanimité la création d'une parcelle cadastrale ensuite vendue à Madame ... au tarif habituel de 30 euros le mètre carré, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Situation du bar hôtel de la Poste

Le Maire explique s'être rendu samedi 14 octobre à l'assemblée générale de l'association Mille cafés, en Haute-Loire, pour rencontrer des élus et des responsables de bars communaux gérés par cette association. Les retours d'expérience étant très positifs, le Maire a demandé aux responsables de l'association une réunion en visio dès le mardi suivant pour envisager avec eux la reprise du bar hôtel de Montaigut quand la société des anciens gérants sera liquidée. Hélas, l'association a expliqué lors de cette réunion qu'elle allait arrêter la gestion directe des bars, celle-ci étant trop coûteuse pour elle. Leur action se limite désormais à l'accompagnement des communes pour le montage des projets et la recherche de gérants, une prestation facturée 13 000 euros.

Le Maire rappelle la possibilité pour cela de se faire accompagner par un professionnel du tourisme déjà consulté, pour une somme moindre et un champ d'actions plus étendu. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite pour l'instant à l'offre de Mille cafés.

D'autre part, le Maire rapporte que la liquidation de la société des anciens gérants, prévue début octobre, a été reportée par le Tribunal de commerce à une date ultérieure entre novembre et janvier prochains en raison d'un surcroît d'activités. Il rappelle que cette liquidation est indispensable pour que les locaux puissent loués à un repreneur.

Demande de fonds de concours

- Le Conseil, après avoir délibéré, autorise le Maire à l'unanimité à solliciter les fonds de concours d'Agglo Pays d'Issoire pour le financement de différentes acquisitions ou réalisations récentes :
- | | | |
|---|-------------|----------------|
| - Ossuaire : | 3 438.33 HT | 4 126.00 € TTC |
| - Électricité club house rugby : | 2 660.00 HT | 2 944.00 € TTC |
| - Achat défibrillateur : | 2 991.20 HT | 3 589.11€ TTC |
| - Achat parcelle parking et maisonnette | 10 380 € HT | 10 380.00€ TTC |
| - Tondeuse | 5 833.33 HT | 7 000.00 € TTC |

Modifications du montant des travaux du SIEG

Le Maire propose au Conseil que le projet d'enfouissement des lignes électriques au futur parking des Granges, voté précédemment, soit modifié, ce projet prévoyant de laisser deux poteaux très visibles sur la place. Le SIEG, maître d'ouvrage du chantier, estime que leur suppression sera d'un coût approximatif de 4500 euros. Plusieurs élus manifestent le souhait de réaliser pleinement le projet. Après avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à solliciter la modification du devis en ce sens, à l'unanimité moins 3 abstentions (Maurice Levet, Christelle Monier, Jérémie Jacquart).

Contrat de prévoyance pour les agents de la Commune

Le Centre de Gestion propose de lancer une étude pour accompagner les communes dans la mise en place des contrats de prévoyance obligatoires à partir du 01/01/25 pour les agents municipaux. Après débat, la proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal qui autorise le Maire à mener les démarches en ce sens.

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie et du bureau de poste

Le Maire propose de profiter de modifications à la marge des horaires de travail des secrétaires de mairie pour revoir les horaires d'ouverture au public. Sa proposition de fermer le vendredi après-midi pour ouvrir le jeudi matin est écartée par la majorité des conseillers en raison des jours RTT qui sont souvent posés le vendredi par les usagers.

La nécessité de supprimer une plage d'ouverture au public est aussi évoquée par plusieurs élus pour permettre aux secrétaires de pouvoir mener des tâches de fond sans être perturbées par les visites.

Par ailleurs, le Maire propose l'ouverture du bureau de poste le lundi matin par l'une des secrétaires, Sylvie Dubost, afin que la poste soit ouverte au public tous les jours de la semaine, d'autant plus que celle de Champeix est désormais fermée le lundi. Cette nouvelle ouverture doit toutefois être validée par La Poste.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer les démarches pour une ouverture de la poste le lundi matin et à modifier comme suit les horaires du secrétariat de Mairie :

- Lundi : 8 h / 12 h
- Mardi : 13 h 30 / 17 h 30
- Mercredi : 8 h / 12 h
- Jeudi : 13 h 30 / 17 h 30
- Vendredi : 8 h / 12 h et 13 h 30 / 17 h

Ces nouveaux horaires ne seront appliqués que lorsque sera connue la réponse de la Poste pour de nouveaux horaires du bureau de poste.

Questions diverses

La rénovation de la piscine a permis d'assurer une eau de qualité tout l'été : la commune a moins consommé de Ph et d'eau de réapprovisionnement, et la piscine n'a connu aucun jour de fermeture, pour la première fois depuis bien des années.

Le Maire indique avoir dû prendre un arrêté de mise en péril pour deux bâtisses d'un même propriétaire situées dans la partie Nord de Saint-Julien. Le propriétaire a trois mois pour lancer des travaux de remise en état, ensuite la Commune peut se substituer au propriétaire pour effectuer les travaux au frais du propriétaire.

La demande de subvention européenne pour la construction d'une nouvelle école devrait passer en Commission Région AURA le 8 décembre 2023. Seulement 50% des projets devraient être retenus. Le Maire rappelle que l'obtention de cette subvention, qui serait de 60%, est indispensable pour poursuivre le projet. Il rencontrera Monsieur Brice Hortefeux, conseiller régional, le 3 novembre au Conseil régional, pour solliciter son soutien du dossier de Montaigut. De même, il souhaite écrire au président Laurent Wauquiez en ce sens.

La séance est levée à 00 h 15.

Le secrétaire, Philippe MOUGEL



Philippe MOUGEL
[Handwritten signature]